



MÉMO

AUX : ASSOCIATIONS RÉGIONALES DE SOCCER

DE : LUIS R. GALVEZ, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

OBJET : NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES ATHLÈTES VOULANT ÉVOLUER DANS LE RÉSEAU UNIVERSITAIRE

POUR DIFFUSION

Suite à une entente survenue entre le réseau du sport étudiant et la Fédération de soccer du Québec; quelques modifications ont été apportées dans la procédure d'approbation des joueurs évoluant dans les deux réseaux.

- ✓ Un nouveau formulaire est maintenant disponible sur le site du sport-étudiant (l'ancien formulaire de la Fédération n'est plus valide);
- ✓ L'athlète doit le compléter et s'assurer de le faire approuver par son club civil en envoyant une copie par courriel;
- ✓ Le club civil aura 10 jours pour approuver ou refuser l'autorisation sans quoi l'athlète sera considéré comme autorisé;
- ✓ Les formulaires n'ont pas à être approuvés par la Fédération;
- ✓ Les formulaires devront être remis directement au réseau scolaire;

Veuillez noter que des précisions sur l'article des règles de fonctionnement de la Fédération 28.11.1 vous seront envoyés d'ici mercredi prochain.

Luis R. Galvez
Directeur général par intérim

